

COMMUNE DE MENETREUX-LE-PITTOIS

Rue du Pâtis

21150 MENETREUX LE PITTOIS

ARRETE MUNICIPAL N°11-2022

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.413-1 et R.417-9,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation rue des Vignes Blanches durant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1er : le 7 décembre 2022 de 10h à 12h, lors des travaux au 1 rue des Vignes Blanches, la circulation sera interdite.

Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la mairie. Une déviation sera mise en place au niveau de la rue de l'Eglise et de la Grande rue.

Article 3 : le maire de la commune de Ménétreux le Pitois, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire de la commune de Ménétreux-le-Pitois est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

- Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :
 - Gendarmerie de Venarey-Les Laumes

A Ménétreux-le-Pitois, le 30 novembre 2022

Le maire,



Yvon Fiorucci